



Pour mon employeur, je n'ai jamais été augmenté

Par **nine03**, le **25/10/2013 à 11:30**

Bonjour,

mon variable a été augmenté en 2011 pour passer de 3000 à 4000 euros par mon ancien manager.

Mon nouveau manager me demande de prouver que j'ai bien eu cette augmentation sinon, il considèrera que mon variable n'est que de 3000 euros.

Cette augmentation m'ayant été annoncée à l'époque en entretien, j'ai produit la copie de l'intégralité de mes bulletins qui montrent le avant/après augmentation.

Est ce suffisant ? Quels sont mes droits ?

Par **P.M.**, le **25/10/2013 à 11:58**

Bonjour,

Il faudrait savoir sur quoi est basé le nouveau variable si c'est une prime sur objectifs ou autre...

En tout cas ce que vous dit le nouveau manager n'est pas réaliste car soit il peut prouver qu'il y a erreur et à la limite, il doit vous réclamer le remboursement soit il en arrive à une rétrogradation ou au moins à une baisse du salaire et dans ce cas, il n'en a pas le droit au moins sans votre accord...

Par **Juriste-social**, le **25/10/2013 à 12:00**

Bonjour,

Vous avez une rémunération composée d'une partie fixe et variable. De quel événement dépend le montant de la partie variable (vente, chiffre d'affaire,...) ?

En tout état de cause, si vous avez la preuve (les bulletins de paie étant suffisant) que votre variable a été augmentée depuis 2011, toute nouvelle modification qui entrainerait une baisse du montant sans votre accord constituera une modification "illicite" de votre contrat.

Cordialement.

Par **nine03**, le **25/10/2013** à **13:14**

merci pour vos retours : variable basé sur l'atteinte de l'objectif CA de l'entreprise (et il a toujours été attient)

Par **P.M.**, le **25/10/2013** à **13:25**

Ce sont donc a priori des objectifs qui vous ont été fixés par écrit et dont vous avez la preuve donc qui sont incontestables...

Par **nine03**, le **25/10/2013** à **13:38**

merci pour vos retours : variable basé sur l'atteinte de l'objectif CA de l'entreprise (et il a toujours été attient)

Par **nine03**, le **25/10/2013** à **13:39**

merci pour vos retours : variable basé sur l'atteinte de l'objectif CA de l'entreprise (et il a toujours été attient)

Par **nine03**, le **25/10/2013** à **14:41**

merci pour vos retours : variable basé sur l'atteinte de l'objectif CA de l'entreprise (et il a toujours été attient)

Par **nine03**, le **25/10/2013** à **14:41**

merci pour vos retours : variable basé sur l'atteinte de l'objectif CA de l'entreprise (et il a toujours été attient)